



Convention d'accompagnement de projet géothermique

Projet : M. & Mme Pierre-Paul FOURCADE

Entre les soussignés :

Nova Géothermie

Représentée par M. Stéphane Simon

Siège social : 9 rampe d'Olbiche – 50300 Avranches

SIRET : 94283001900017

Ci-après dénommée "**Nova Géothermie**"

Et :

M. & Mme Pierre-Paul FOURCADE

3490 route de Lonlay - La Haute-Chapelle

61700 Domfront En Poirais

Ci-après dénommé « le Maître d'ouvrage »,

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de Nova Géothermie dans le cadre du projet « M. & Mme Pierre-Paul FOURCADE », comprenant une étude complète : calcul des déperditions, dimensionnement, consultation fabricants, foreur et entreprises, ainsi que l'élaboration d'un devis estimatif et l'accompagnement technique global.

Article 2 – Description de la prestation

1. Premier rendez-vous – Diagnostic initial (gratuit ou facturé selon zone)

- Échange sur le projet du client
- Analyse des besoins et contraintes
- Première évaluation du site (typologie, contexte)



2. Relevé technique du bâtiment

- Relevé complet de la construction : surfaces, volumes
- Typologie des matériaux, état de l'isolation
- Relevé de tous les émetteurs existants (radiateurs, plancher chauffant, etc.)
- État et configuration de la chaufferie existante
- Type d'alimentation électrique et puissance disponible

3. Étude de faisabilité

- Réalisation de l'étude de déperdition thermique
- Élaboration de la note de dimensionnement
- Dimensionnement de l'installation géothermique
- Proposition technique adaptée
- Simulation de performance énergétique et de consommation
- Estimation budgétaire indicative
- Présentation du dossier complet au client

4. Dossier de conception

- Plans et schémas techniques
- Préconisations détaillées
- Rédaction du cahier des charges pour consultation des entreprises
- Accompagnement dans la sélection des installateurs
- Consultation et obtention des devis
- Validation des devis retenus par le client

5. Coordination de la réalisation

- Planification et coordination des phases du chantier
- Suivi des travaux
- Vérification de la conformité des installations (dans la limite du rôle de Nova Géothermie)

6. Mise en service et réception

- Vérifications techniques finales
- Réception du chantier avec le client
- Conseils d'utilisation
- Suivi post-installation

Article 3 – Engagements de Nova Géothermie

Nova Géothermie s'engage à :

- Fournir un accompagnement rigoureux, neutre et indépendant
- Proposer des solutions conformes aux normes en vigueur
- Respecter la confidentialité des informations du client



Article 4 – Engagements du Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires au bon déroulement du projet
- Faciliter l'accès au site pour les relevés et visites techniques
- Valider chaque étape dans des délais raisonnables
- Ne pas solliciter directement les entreprises présentées par Nova Géothermie sans accord écrit préalable ou sans information préalable de Nova Géothermie lorsque les entreprises font déjà partie du cercle projet.

Article 5 – Conditions financières

- Étude de faisabilité : XX € TTC
- Dossier de conception : XX € TTC
- Accompagnement chantier (optionnel) : XX € TTC

Les prestations peuvent faire l'objet d'un devis détaillé et d'un calendrier de paiement.

Article 6 – Clause de protection des études et de la mission

Les documents, préconisations techniques, estimations et études établis par Nova Géothermie sont destinés exclusivement au présent projet et à ses partenaires désignés.

Le Maître d'ouvrage s'engage à ne pas les utiliser, ni à les transmettre à des tiers en vue de la réalisation des travaux, sans l'accord écrit préalable de Nova Géothermie.

La mise en œuvre du projet et la réalisation des travaux seront assurées par les entreprises retenues par le Maître d'ouvrage, lesquelles établiront leurs devis en prix global intégrant l'ensemble de leurs coûts et contributions liés au projet.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Les études, notes de dimensionnement, présentations et devis établis par Nova Géothermie demeurent sa propriété intellectuelle exclusive. Toute reproduction, transmission ou utilisation sans accord écrit est interdite.

Article 8 – Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations techniques, commerciales et financières échangées dans le cadre du projet.

Article 9 – Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour la durée du projet. Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sous réserve du règlement des prestations déjà réalisées.

Article 10 – Loi applicable et juridiction

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social de Nova Géothermie.



Article 11 – Responsabilités

Nova Géothermie agit en tant que conseil et accompagnateur technique.

Elle n'assure pas la maîtrise d'œuvre ni l'exécution des travaux.

La mise en œuvre, la conformité et les garanties légales des installations relèvent exclusivement des entreprises sélectionnées par le Maître d'ouvrage, lesquelles conservent leurs propres assurances professionnelles et garanties décennales.

Nova Géothermie ne saurait être tenue responsable d'un défaut d'exécution, de performance ou de conformité relevant des prestataires tiers.

Fait à Avranches, 8 janvier 2026

En deux exemplaires originaux.

Le Maître d'ouvrage :

Lu et approuvé -
signé le 08-01-2026

Pierre-Paul FOURCADE

✓ Certifié par [Signature]

Nova Géothermie :
Stéphane Simon

Lu et approuvé -
signé le 08-01-2026

Stéphane SIMON

✓ Certifié par [Signature]

Nom et signature - (Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")